

**MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2019**

BELL MOBILITÉ INC	CELLE VOIRIE OCT 2019	OCT 2019	L1900046	19,48
BOUFFARD SANITAIRE INC.	COLLECTE AOÛT 2019	133090	C1901807	2 064,70
BOUFFARD SANITAIRE INC.	COLLECTE SEPT 2019	134305	C1901807	2 064,70
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	LIMON EN ACIER CLEP	FCL0025708	C1901808	33,30
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	CAP ENTRÉE DEAU O-OPATBLE	FCL0025769	C1901808	48,29
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	PROPANE	FCK0279530	C1901808	14,94
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	ASPHALTE FROIDE 5PQTS	FCL0026030	C1901808	49,95
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	MADRIER TRAITÉ CLEP	FCL0026022	C1901808	8,04
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	MADRIER PROTÈGE FLEUR	FCL0026311	C1901808	63,07
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	RUBAN,CORROSTOP SIGNA.HIVER	FCK0281615	C1901808	27,54
CNESST	AVIS COTISATION	0024812999	C1901809	26,66
DICKNER INC.	PANEAU HOMTRAVAIL	31059561	C1901810	44,25
DICKNER INC.	ROUE 4 "SMUN	31054815	C1901810	47,33
DIR. DE LA GESTION DU FONDS DU MERN	AVIS MUTATION	201901885421	C1901811	4,00
CONSTRUCTION GIDES APRIL INC.	RÉPARATION FACIAT SMUN	6581	C1901812	259,15
CONSTRUCTION GIDES APRIL INC.	RÉPARATION SMUNI. TELQUESOUMIS	6566	C1901812	1 647,46
HYDRO-QUÉBEC	LUMIERE RUE AOÛT 2019	614502294109	L1900047	142,81
HYDRO-QUÉBEC	ÉLEC 2445 RUE PRINCIPALE	678401944384	L1900047	86,47
HYDRO-QUÉBEC	ÉLEC 2207RTE 132	646002300887	L1900047	29,37
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECTRICITÉ 70 RUE RIVIÈRE	650502294765	L1900047	129,09
IMPRESSION NOUVELLE IMAGE INC.	CARTON ORANGE, PAPIER LONG	285373	C1901813	42,17
DÉPANNEUR IRVING	ESSENCE SEPT 2019	367941	C1901814	291,00
LES SERVICES KOPILAB	CAISSE PAPIER 8.5X11	250746	C1901815	52,32
LES SERVICES KOPILAB	CONTRAT SERVICE	250122	C1901815	65,17
LES SERVICES KOPILAB	PAPIER 8.5 X 14 COULEUR	251016	C1901815	62,55
LABORATOIRE BSL	ANALYSE D'EAU	075355	C1901816	169,69
GROUPE LEXIS MÉDIA INC.	PULICATION APPEL D'OFFRE_009	82484	C1901817	446,10
MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC	pénalité remise prov	3286021	M1901799	333,80
PLOMBERIE ROBERT DESCHÊNES	INSTAL.EVENT 85RG4OUEST.	59530	C1901818	467,05
PLOMBERIE ROBERT DESCHÊNES	RACCORD.EVENT TOIT 85RG4OUEST	59543	C1901818	147,44
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	REMISE FED SEPT 2019	SEPT 2019	L1900048	780,21
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	PÉNALITÉ RETARD REMISE FED	27 août 2019	M1901803	37,00
REVENU QUÉBEC	REMISE SEPT 2019	SEPT 2019	L1900049	2 125,90
LES SERVICES DE NETT. PROF. ROTO-STATIC	PAPIER TOILETTE	010607	C1901819	73,53
LES SERVICES DE NETT. PROF. ROTO-STATIC	SAC POUB.ESSUITOUT.DRISTRIBUTR	010639	C1901819	190,94
MÉDIAS TRANSCONTINENTAL S.E.N.C - SEAO	PUBLICATION SEAO	2123970	C1901820	17,23
ULTRAMAR	HUILECHAUF.1169.4L/0.8680\$	476603	C1901821	1 167,04
VILLE DE MONT-JOLI	PARTICIPATION PANNEAU CASERNE	19485	C1901822	159,84
VISA AFFAIRES DESJARDINS	inscription congrès fqm	13 septemb2019	L1900050	1 026,15
VISA AFFAIRES DESJARDINS	média poste	2019-09-09	L1900050	28,67
VISA AFFAIRES DESJARDINS	timbres recommandé	2019-09-23	L1900050	214,94
VISA AFFAIRES DESJARDINS	REPAS CONGRÈS	09/25/19	L1900050	17,99
VISA AFFAIRES DESJARDINS	REPAS CONGRÈS FQM	2019/09/25	L1900050	25,13
				15 227.24\$

BILAN DU MOIS

Salaires nets : 12 employés	11 243.43 \$
<u>Total des factures :</u>	15 227.24 \$
Totaux salaires et compte du mois :	26 470.67 \$
Chèque manuel et en ligne déjà payé (L-M)	4 997.01 \$
<u>Salaires payés :</u>	11 243.43 \$
<i>Reste à payer :</i>	10 230.23 \$

5. 2019-193

AUTORISATION DE PAIEMENT-SÛRETÉ DE QUÉBEC -2^E VERSEMENT

Sur proposition de Madame Myriam St-Laurent et appuyé par Madame Josée Martin et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage d'autoriser le paiement de la facture # 101493 pour la Sûreté du Québec pour le 2^e versement au montant de 17 862\$.

**MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2019**

- 6. 2019-194** **AUTORISATION DE PAIEMENT-MRC DE LA MITIS-MISE À JOUR SERVITECH**
Sur proposition de Monsieur Hugo Béland et appuyé par Monsieur Yann-Érick Pelletier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage d'autoriser le paiement de la facture # 36233 pour la mise à jour Servitech pour la mise à jour du rôle au montant de 4 159.29\$ à la MRC de La Mitis.
- 7. 2019-195** **AUTORISATION DE PAIEMENT-MRC DE LA MITIS-HEURES INSPECTION 3^E TRIMESTRE**
Sur proposition de Madame Josée Martin et appuyé par Madame Myriam St-Laurent et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage d'autoriser le paiement de la facture 36274 pour les heures d'inspection en urbanisme à la MRC de La Mitis au montant de 3 232.23\$.
- 8. 2019-196** **AUTORISATION DE PAIEMENT-PLANCHERS NEW ZONE INC.**
Sur proposition de Monsieur Yann-Érick Pelletier et appuyé par Madame Josée Martin et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage d'autoriser le paiement de la facture F-011 à Planchers New Zone inc. pour le revêtement en époxy sur le perron arrière du centre Lepageois au montant de 8 393.18\$ tx incluses.
- 9. 2019-197** **AUTORISATION DE PAIEMENT-VILLE DE MONT-JOLI PART FIMR (7/10)**
Sur proposition de Monsieur Hugo Béland et appuyé par Madame Myriam St-Laurent et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage d'autoriser le paiement de la facture 19487 à la Ville de Mont-Joli pour la part du FIMR (7/10) au montant de 53 263.00\$.
- 10. 2019-198** **FORMATION ADMQ- « C5 ADJUDICATION DES CONTRATS MUNICIPAUX : FONDEMENTS, OBLIGATIONS ET CONTRÔLES »**
Sur proposition de Monsieur Yann-Érick Pelletier et appuyé par Madame Josée Martin et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise le paiement de la formation de l'ADMQ- C5 adjudication des contrats municipaux : fondements, obligations et contrôles » au montant de 435.76\$ tx incluses.
- 11. 2019-199** **ADJUTIFICATION DE CONTRAT- RÉFECTION DE VOIRIE PROJET 9070 009**
CONSIDÉRANT QUE la municipalité a été en appel d'offres pour la réfection de voirie pour le projet 9070_009 pour la réfection de la chaussée dans le rang 5 Ouest;
CONSIDÉRANT QUE suite au dépôt de 3 soumissionnaires;
CONSIDÉRANT QUE suite au dépôt et à l'analyse des soumissions fait par le service de génie municipal de la MRC de la Mitis;
POUR CES MOITIS :
Il est proposé par Monsieur Hugo Béland appuyé par Monsieur Yann-Érick Pelletier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage d'octroyer le contrat de « Réfection de voirie projet 9070_009 » au plus bas soumissionnaire conforme qui est Eurovia Québec Construction au montant total de 222 493.64\$ (taxes incluses). Qui est financé par le programme d'aide à la voirie locale « projet particulier d'amélioration » de 50 000\$, un montant de 50 000\$ par le fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publics et la balance par le programme de la TECQ;
- 12. 2019-200** **CONGRÈS FQM**
Sur proposition de Monsieur Yann-Érick Pelletier et appuyé par Madame Josée Martin et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise M. Magella Roussel maire à participer au Congrès de FQM du mois de septembre, pour recevoir un méritas pour ces 40 ans de vie municipale. La municipalité assume les frais de l'inscription (799 \$ +tx), repas, frais de déplacement et location de chambre.
- 13. 2019-201** **ÉCLAIRAGE ENSEIGNES EXTÉRIEUR**
Sur proposition de Monsieur Hugo Béland et appuyé par Madame Myriam St-Laurent et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage de faire installer de l'éclairage pour les 3 enseignes de la municipalité par l'entreprise Les électriciens Jacques Bérubé inc. pour les sommes suivantes :

**MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2019**

Enseigne Bienvenue 1950\$ + tx, salle municipale 1215.80\$ + tx et le centre Lepageois 1250\$ + tx.

14. 2019-202

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE-VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 116 425\$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2019;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de Madame Josée Martin appuyé par Monsieur Hugo Béland, il est unanimement résolu et adopté que la Municipalité de St-Joseph-de-Lepage informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

15. 2019-203

RÉSOLUTION RELATIVE À LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE 2019-2023

Attendu que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par Madame Myriam et appuyé par Monsieur Yann-Érick Pelletier

Et il est résolu que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 1109070 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 1109070 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

16. 2019-204

MOTION DE REMERCIEMENT

Sur proposition de Monsieur Hugo Béland et appuyé par Madame Josée Martin et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage de remercier M. Jean Bélanger pour son implication dans le comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage depuis plusieurs années.

17. 2019-205

PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

**MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2019**

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Lepage reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

ATTENDU QUE les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur Yann-Érick Pelletier, appuyé par Madame Josée Martin et unanimement résolu :

QUE le plan de sécurité civile de la municipalité préparé par Tammy Caron, directrice générale et secrétaire-trésorière soit adopté;

QUE soit nommée Tammy Caron, directrice générale et secrétaire-trésorière est responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile.

Cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

18. 2019-206

ACHAT PNEUS- CAMION SERVICE

Sur proposition de Monsieur Yann-Érick Pelletier et appuyé par Madame Myriam St-Laurent et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage de procéder à l'achat de pneus chez Service Verro inc. au montant de 1035\$ tx incluses.

19. 2019

DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS

Mention: La directrice générale, Tammy Caron, dépose les états comparatifs pour la période en date du 30 septembre 2019 à chacun des élus.

20. 2019-207

MANDATER SERVICE DE GÉNIE MUNICIPAL-ESTIMATION COÛT RÉSEAU- RUE ST-AMAND

Sur proposition de Madame Myriam St-Laurent et appuyé par Monsieur Hugo Béland et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage de mandater le service de génie municipal de la MRC de la Mitis pour faire à une estimation des coûts pour implanter un prolongement du réseau d'aqueduc et d'égout dans la rue St-Amand.

21. 2019

ÉQUIPEMENT-TRACTEUR

Point reporter à une séance ultérieure.

22. 2019

COLLECTE DE GROS REBUTS

Point reporter à une séance ultérieure.

23.

AFFAIRES NOUVELLES

24.

PÉRIODE DE QUESTIONS

**MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2019**

25. 2019-208

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Myriam St-Laurent, déclare la clôture de l'assemblée à 20h29.

Magella Roussel, maire

Tammy Caron, dir.-gén.sec.-trés.

Approbation des résolutions

Je, *Magella Roussel*, maire de la Municipalité de St-Joseph-de-Lepage, approuve les résolutions votées lors de la séance ordinaire du 7 octobre 2019, tenue à la salle du conseil du Centre Lepageois, 70, rue de la Rivière, à 20 h.

En signant ce document, cela équivaut à la signature de chaque résolution votée lors de cette séance, exception faite de la/ou des résolutions suivantes : _____ .

Magella Roussel, maire